

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 juillet 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de MALVALETTE s'est réuni le 09 juillet 2015 sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MONTAGNON, Maire.

✓ **Agent d'entretien :**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Mme BOUIX Stéphanie a remplacé Mme GRAND Evelyne. Son travail étant tout à fait satisfaisant, un contrat de travail en CDD lui est proposé pour une durée de 3 ans.

Vote à l'unanimité

✓ **Ordures ménagères**

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération concernant l'enfouissement des ordures ménagères par le SYMPTTOM et de valider le tarif suivant :

Tarif au 01/01/2015 : 100 euros HT

Taxe Activité Polluante 20 euros

TVA à 10% soit 12 euros

Soit 132 euros la tonne TTC

Vote à l'unanimité

✓ **Statuts de la C.C.R.C**

Le conseil communautaire, dans sa séance du 17 juin 2015, a décidé de prendre la compétence « Ordures ménagères » sous la forme de « représentation – substitution » avec effet au 1^{er} janvier 2016. Le conseil municipal approuve le changement des statuts.

Vote à l'unanimité

✓ **Comptabilité / Décisions modificatives :**

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre des décisions modificatives afin d'intégrer dans le patrimoine «l'enfouissement des lignes à Clavières», incluant la création du compte 21534 chapitre 21.

De plus, dans un souci d'équilibre budgétaire, il convient d'imputer la DETR 2015 au compte 1381 investissement recette.

Vote à l'unanimité

✓ **Domaines**

Monsieur Le Maire propose de lancer une réflexion sur l'intégration des biens de section (terrains ou biens) au domaine communal. L'objectif étant de consulter les habitants qui sont concernés par des biens de sections. A noter que certains biens sont gérés par de associations avec qui, une concertation sera engagée.

Cession terrain privé de la commune:
Suite au jugement rendu et à la décision administrative, la commune est en droit de céder le chemin de Leuche aux propriétaires voisins.
Il est proposé une cession à Mme AVIT et Mr et Mme CALEYRON.

✓ **Ecoles :**

➤ Subvention voyages scolaires

L'école Notre dame de la Faye demande des subventions à divers voyages scolaires tant au niveau de l'école élémentaire que du collège. Le conseil municipal vote l'attribution de ces subventions selon le calcul adopté précédemment soit 30% du montant du voyage avec un plafond de 40 euros par voyage.

➤ Subvention transports scolaires

La municipalité reçoit des inscriptions pour les transports scolaires de 3 enfants domiciliés à Bruailles et scolarisés dans une école primaire de Bas en basset. La municipalité de bas en basset nous adresse un titre d'un montant de 675 € (soit 225 € par enfant). Cependant, le montant réclamé aux parents n'a pas été réactualisé depuis 2009. Le conseil municipal propose de voir avec la mairie de bas en Basset pour qu'ils puissent facturer directement le transport scolaire aux familles concernées. En cas d'impossibilité, nous procéderons à l'émission des titres auprès des familles concernées au montant réactualisé de 225 € par enfant.

➤ Centre aéré de St Bonnet Le Château lieu : Saint-Maurice-En-Gourgois

Une famille d'Emilieux nous informe d'une demande effectuée auprès de la Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon pour obtenir une subvention concernant ses enfants inscrits au centre aéré de Saint-Maurice-en-Gourgois. Elle nous communique également pour information le courrier de refus de prise en charge de la part de la C.C.R.C. Le conseil municipal a bien pris note de la décision de la C.C.R.C.

✓ **Travaux :**

Travaux d'assainissement : Clavières et Clavarette.

Clavières: nous n'avons reçu qu'une seule offre suite à l'appel d'offres. L'offre est faite par la société SDRTP avec une proposition à 98 000 euros HT. Suite à l'estimation de Beaulaigue sur le coût de ces travaux aux alentours de 85 000 euros HT. Il a été décidé de négocier avec la société SRDT afin d'éviter de lancer une nouvelle consultation qui aurait eu pour conséquence de retarder les travaux.

La société SDRTP a accepté de négocier et le nouveau montant s'élève à 84 867 euros HT.

Vote à l'unanimité

Clavarette: nous avons reçu 2 réponses suite au lancement de la consultation des entreprises. La première provient de la société CUERQ à L'hermet pour un prix de 23 635 euros HT. Il s'engage également à effectuer le nettoyage de l'ancienne station. La seconde de la société celle TP pour un prix de 25 860 euros HT.

Le choix du conseil se porte sur l'offre de l'entreprise CUERQ.

Vote à l'unanimité

Point sur les divers travaux en cours:

Travaux d'assainissement en cours sur Mayol avant la réfection de l'enrobé.

✓ **Questions diverses**

1- Départ de Mme GRAND après 17 années de service:

Le conseil municipal décide d'offrir un cadeau à Mme Evelyne GRAND pour la remercier de son travail pour ses 17 années de service.

2- Eclairage public: coupure nocturne.

Les avis du conseil municipal sur la question sont partagés.

3-Tournée de pain

Le boulanger de St Bonnet le château « Les mitrons des faubourgs » propose de faire une tournée de pain sur les villages d'Emilieux, Leitra et Angelard, les jours où le boulanger de Saint- Maurice-En-Gourgois ne passe pas c'est-à-dire les mercredi, samedi et dimanche.

4-Courrier de Mr GANIVET:

Mr GANIVET nous informe par courrier de sa venue à Malvalette fin juillet 2015 et nous propose plusieurs dates pour nous rencontrer. Il est décidé d'organiser un pot convivial nous permettant de lui souhaiter ses 100 ans.

5- Achat de nouveaux bac jaunes collectifs:

Il est constaté dans plusieurs villages que le nombre de bacs jaunes collectifs n'est pas suffisant et que par conséquent ces bacs débordent plusieurs jours avant qu'ils ne soient collectés. Un comptage a donc été fait pour chiffrer le nombre de bacs à acheter soit 7.

6- Chiens errants :

Une personne habitante de Mayol a profité de son passage en mairie pour dénoncer le manque de civisme de certains habitants qui laissent encore divaguer leurs chiens. Même s'il est noté une amélioration de la divagation des chiens, il n'est pas pour autant autorisé de laisser ces chiens sortir seul pour faire leurs déjections devant les habitations des autres.

Secrétaire de séance : Mme Ghislaine PANAZZA.

Séance levée à 22h30.